



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 octobre 2025

Objet de la délibération

AP/CP RENOVATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL : MISE A JOUR N°2-2025

Le trente octobre deux mille vingt-cinq à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-trois octobre deux mille vingt-cinq, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY pouvoir à Julien LE DOUSSAL , Valérie MAHÉ pouvoir à Philippe PERRONNO , Julian PONDAVEN pouvoir à Yves GUYOT , André HARTEREAU pouvoir à Yves DOUAY , Frédéric TOUSSAINT pouvoir à Lisenn LE CLOIREC , Peggy CACLIN pouvoir à Michèle DOLLÉ , Jacques KERZERHO pouvoir à Alain HASCOËT , Gwendal HENRY pouvoir à Claudine CORPART , Hilal SAFAK pouvoir à Michèle LE BAIL .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Joël TRÉCANT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2025.10.027

Rapporteur : Joël TRÉCANT

Par délibération en date 24 octobre 2024, le Conseil Municipal a créé une Autorisation de Programme relative à la rénovation du site du Centre technique municipal.

Conformément au calendrier prévu la consultation des entreprises pour la réfection de la toiture s'est conclue pour un montant inférieur aux estimations.

Il est donc proposé au Conseil Municipal les ajustements comme suit pour tenir compte de cette économie :

	Création de l'AP : 24/10/2024	Modification de l'AP 25/03/2025	Modification de l'AP 30/10/2025	TOTAL
AP	2 700 000	0	- 205 000	2 495 000
CP				
2025	700 000	-100 000	- 205 000	395 000
2026	400 000	-300 000		100 000
2027	1 000 000	-750 000		250 000
2028	600 000	400 000		1 000 000
2029		750 000		750 000

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123-12,
Vu la délibération en date du 24 octobre 2024 créant l'Autorisation de Programme,
Vu la délibération en date du 25 mars 2025 modifiant l'Autorisation de Programme,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 6 octobre 2025,
Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 13 octobre 2025,
Vu le rapport présenté en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la mise à jour n°2 de l'Autorisation de Programme relative au site du Centre Technique Municipal et la répartition des Crédits de paiement.

Délibération adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2 (Michèle LE BAIL, Hilal SAFAK).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,



Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr